

VOTRE ENTREPRISE









CONTRIBUTION UNIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'ALTERNANCE - PART LIBÉRATOIRE

En 2020, l'Isema est éligible à la part libératoire de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (anciennement taxe d'apprentissage).

Vous avez choisi de soutenir l'Isema et nous vous en remercions. Pour ce faire, vous pouvez retourner votre contribution directement à l'ISEMA accompagnée de ce bordereau dûment complété.

NOM DE L'ENTREPRISE :	
ADRESSE :	
CP:	VILLE :
SIRET:	
VOTRE CONTACT	
NOM ET PRÉNOM :	
FONCTION:	
TÉLÉPHONE :	MAIL:
VOTRE CONTRIBUTION	
MONTANT DE VOTRE VERSEMENT :	euros
MODALITÉ DE VERSEMENT :	
□ Par chèque : à l'ordre de ISEMA	☐ Par Virement IBAN ISEMA FR76 1130 6000 8404 3321 4800 068 BIC : AGRIFRPP813

Merci d'envoyer avant le 31 mai ce document dûment complété ainsi que votre règlement (si règlement par chèque), à l'adresse suivante :

ISEMA

CS 20143 - 84918 AVIGNON Cedex 9 (Numéro UAI: 084 0984N)

Dès réception de votre versement, nous vous retournerons un reçu libératoire permettant d'attester de votre versement.

CONTACT:

Sandrine LAMARTINE Chargée de relations entreprises slamartine@isema.fr 04 27 85 86 80

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DES ENTREPRENEURS DE LA NATURALITÉ

■ 105 Rue Pierre Bayle – CS 20143 ■ Tél: 04 27 85 86 87 ■ Siret: 502 862 212 00011

84918 AVIGNON CEDEX 9

www.isema.fr

N° UAI: 084 0984N